

Gestion des enseignants du 1^{er} degré public

- Demande d'autorisation d'absence hors département**
- Régularisation de demande d'autorisation hors département**

Joindre impérativement les pièces justificatives dans les 48 heures
(ex : certificat médical pour enfant malade, ...)

Division de la gestion
 individuelle et de la paie
 des enseignants du 1^{er}
 degré public
 DGIP
 Département de la Gironde

VOTRE NOM ET PRENOM :

Nom de l'école / établissement : maternelle élémentaire primaire :

Classe : **Nombre de classes de l'école :**

Commune : **Circonscription :**

Fonction : Directeur (trice) Adjoint TR Bis - TR PE Contractuel TRS RASED Autre.....

Quotité de service :

En cas de temps partiel ou de décharge cocher les jours travaillés en classe :

Matin	L <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>	ME <input type="checkbox"/>	J <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>
Après-Midi	L <input type="checkbox"/>	M <input type="checkbox"/>		J <input type="checkbox"/>	V <input type="checkbox"/>

Demande l'autorisation de m'absenter du Matin Après-midi Journée
au **.inclus** Matin Après-midi Journée

Motif de l'absence (à renseigner impérativement) :

IMPORTANT : une journée d'absence accordée sans traitement est décomptée de l'ancienneté générale de service (AGS) et a une incidence sur les points de stabilité au moment des opérations de mutation et sur les promotions.

Date et signature de l'intéressé(e) :

Décision de l'IEN de circonscription	Décision du A-DASEN dans le cas de la demande d'arbitrage par l'IEN
<input type="checkbox"/> Accord avec maintien du traitement <input type="checkbox"/> Accord sans maintien du traitement <input type="checkbox"/> Refus <input type="checkbox"/> Demande d'arbitrage A-DASEN Date et signature :	<input type="checkbox"/> Accord avec maintien du traitement <input type="checkbox"/> Accord sans maintien du traitement <input type="checkbox"/> Refus Date et signature :

Circulation du document

L'enseignant adresse sa demande au secrétariat de la circonscription

Décision de l'IEN → DGIP

En cas de demande d'arbitrage par l'IEN → A-DASEN → IEN → DGIP

Pour la directrice académique
 des services de l'éducation nationale,
 L'inspecteur de l'éducation nationale
 Adjoint à la directrice académique

Christophe MEOT